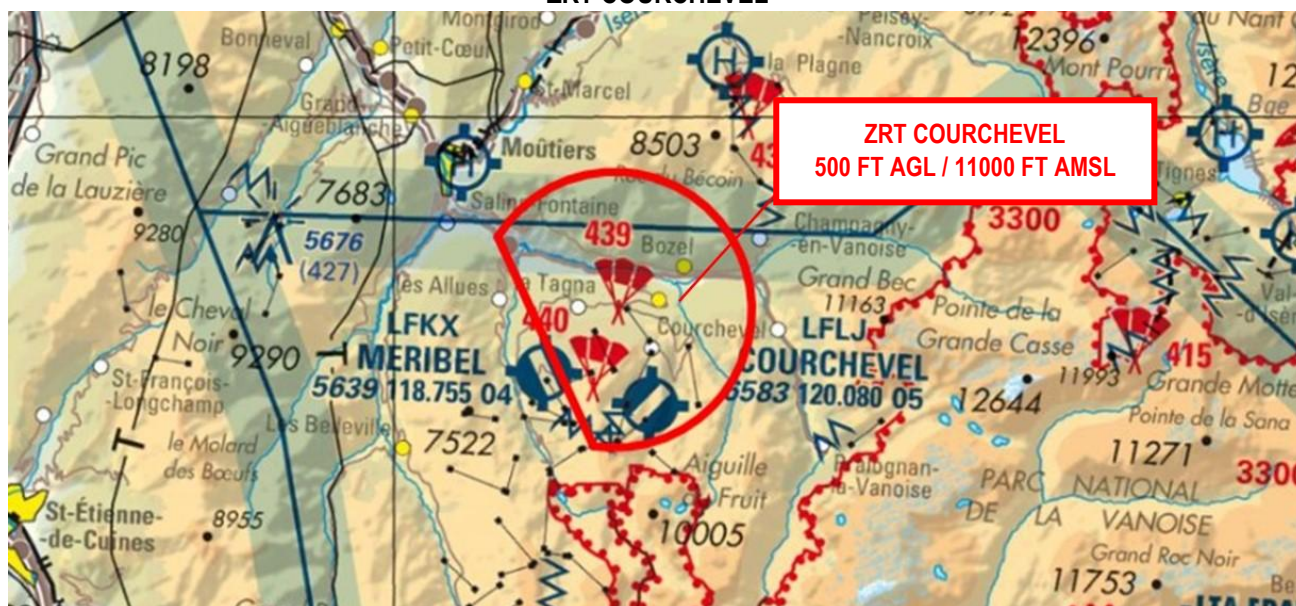


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour une manifestation aérienne dans le cadre de la coupe du monde de saut à ski dans la région de Courchevel

En vigueur : Du 8 au 10 août 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : Courchevel LFLJ, Méribel LFKX

ZRT COURCHEVEL



Extrait carte OACI 1/500 000 IGN – Édition 2025

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne (coupe du monde de saut à ski).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT COURCHEVEL activable les 08, 09 et 10 août 2025 : 0800 - 1830

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- COURCHEVEL INFO : 120.080 MHz
- MERIBEL A/A : 118.755 MHz
- MARSEILLE INFO : 124.500 MHz

GESTIONNAIRE

Directeur des vols.

STATUT

Zone Réglementée Temporaire activable qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle à l'exception :

- des aéronefs participant à la manifestation,
- des aéronefs autorisés par la direction des vols,
- des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après accord du directeur des vols (fréquence Display ou Courchevel AFIS ou téléphone).

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT COURCHEVEL****Limites latérales**

45° 22' 55.70"N – 006° 35' 45.72"E

45° 27' 09.18"N – 006° 33' 01.33"E

Arc horaire de 3 NM de rayon centré sur 45° 25' 49.15"N – 006° 36' 50.31"E

45° 22' 55.70"N – 006° 35' 45.72"E

Limites verticales

500 ft AGL / 11000 ft AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Activités de parachutages N°439 et 440 suspendues.

Arrivées sur Méribel LFKX par La Tania suspendues.

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols : 06 85 40 06 98

Directeur des vols adjoint : 06 45 47 39 30